Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 5 (1902)
Heft: 241

Artikel: Histoire de la Seigneurie de Spiegelberg ou des Franches-Montagnes
Autor: Daucourt, A.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-251752

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Dimanche 17 Août 1902 N° 241 Cinquième année

POUR TOUT AVIS et communications S'adresser à la rédaction du Pays du dimanche à Porrentruy — TÉLÉPHONE

LE PAYS DU DIMANCHE

POUR TOUT AVIS et communications S'adresser à la rédaction du Pays du dimanche à Porrentruy TÉLÉPHONE

LE PAYS 30me année | **Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS** | 30me année *LE PAYS*

HISTOIRE

DE LA

SEIGNEURIE DE SPIEGELBERG OU DES

FRANCHES-MONTAGNES

PAR

A. DAUCOURT, curé de Miécourt.

Quand il était employé à l'exécution de quelque sentence rendue au criminel, il recevait de la recette du Prince le même salaire et les émoluments que le maître des hautes-œuvres de Porrentruy.

Ces braves gens de la Montagne de Muriaux, gâtés par leurs lettres de franchises, habitués à jouir des libertés que les évêques leur avait données, ne payant presque pas d'impôt, se récriaient bien fort quand le prince voulait créer quelque établissement tout à leur avantage. Ces dispositions hostiles se manifestèrent lors de la confection des grands chemins, en 1746. Il s'agissait de construire une grande-route des Bois, à Montfaucon et à St-Ursanne et une autre transversale sur Bellelay. Les Franches-Montagnes furent, à ce sujet, imposées pour 5000 livres en argent sans compter les corvées personnelles qui durent être réparties entre tous les habitants. A l'annonce de cet impôt, il y eut comme un soulèvement général ! chacun se récriait, on invoquait les lettres de franchises d'Imier de Ramstein et de ses successeurs. L'évêque de Bâle, Guillaume de Rinck de Baldenstein, leur fit entendre raison, en leur représentant le droit qu'il avait, comme prince territorial, de faire de bons chemins dans ses Etats et les avantages qu'il en résulterait pour eux, que du reste il ne touchait en rien à leurs privilèges, à leurs libertés qui demeuraient intacts. Ces populations, un moment égarées par les agissements des chefs de la révolte de 1740, en Ajoie, revinrent à de meilleurs sentiments et s'arrangèrent paisiblement avec leur souverain. Les routes furent construites, au grand avantage de ce petit pays.

Un officier prussien, qui venait de faire une course dans l'Evêché, en 1740 a laissé par écrit une curieuse description de notre pays et une appréciation très-franche des mœurs et de la valeur de ses habitants. Voici ce qu'il dit des Franches-Montagnes. « Cette châtellenie occupe le sommet d'une montagne qui peut avoir de six à sept lieues de longueur et une bonne lieue de largeur. C'est un pays tout plat et tout uni et tellement au niveau qu'un ruisseau n'y saurait couler d'un côté. Les habitants sont très-portés pour la société, les nouvelles, les caquets et surtout la danse dont ils sont fous. Ils sont toujours affamés de nouvelles. Ils se cherchent mutuellement les uns et les autres pour en avoir ou pour en débiter. Et ils ne sauraient se rencontrer sept ou huit ensemble sans se mettre à danser jusqu'à n'en pouvoir plus. Ils ont l'imagination plus vive encore et plus féconde que les Ajoulots.

Saignelégier, capitale de ce pays, outre les foires qui sont fameuses et exorbitantes en bétail de même que celles de plusieurs lieux de la châtellenie, comme le Noirmont, Saint-Brais, Montfaucon etc... est la résidence du seigneur châtelain, haut officier de Son Altesse. C'est aujourd'hui M. le baron de Lœwenbourg, l'un des plus intègres et des plus fidèles ministres que jamais aucun prince du monde ait eu. »

Les richesses de ce pays consistent en gros pâturages, en bestiaux et en gibier merveilleux et rare, dont Messieurs les Suisses voisins sont très envieux et assez avides ».

Affranchis dès le principe de toutes charges ayant un caractère oppressif, sachant du reste apprécier leur situation politique, toute privilégiée en regard de celle des autres Etats de l'Evêché, les habitants des Franches-Montagnes ne s'occupaient guère que de leurs propres affaires. Ils débattaient entre eux leurs intérêts de clocher, sans trop s'inquiéter des orages qu'à cette époque on entendait gronder, surtout en Ajoie.

Après la guerre de Trente-Ans, le souverain résolut de réprimer les innombrables abus qui s'étaient glissés dans toutes les sphères de l'administration, les routes étaient négligées, les forêts dévalisés, il y avait des dettes criardes à solder etc... L'ordonnance de Jean Conrad de Reinach, en 1726, fut la cause occasionnelle des troubles qui bouleversèrent l'Evêché de 1730 à 1740 et qui se termina par la mort des agitateurs.

Le principal grief que relevèrent les révolutionnaires c'est la permanence de l'accise ou impôt à prélever sur toute la Principauté pour faire face aux charges de l'Etat.

Les Montagnards très-dévoués au prince ne voulurent pas faire cause commune avec Péquignat et ses adeptes, ils avaient confiance en leur cause et ne cherchèrent pas à profiter des troubles pour augmenter leurs libertés et franchises. Toutefois la loi sur l'accise les troubla et ils crurent que cette mesure était une atteinte à leurs libertés. Ils se défendirent sur le terrain juridique. Ils en appelèrent à la chambre impériale

---

Feuilleton du *Pays du Dimanche* 5

MOZETTE

PAR

JEAN BARANCY.

Cependant le bruit s'accentuait, et la plainte des branches aussi, dans le bois voisin.

Tout à coup, un choc ébranla la vieille bâtisse.

Mozette, réveillée en sursaut se dressa sur son séant et écouta. Mais le sang battait à ses tempes, un bourdonnement remplissait ses oreilles, et elle ne distinguait plus rien nettement. Peut-être avait-elle rêvé.

Un heurt plus violent l'arracha de son lit. De nouveau elle alluma, se vêtit à la hâte d'une jupe et d'un corsage, et, ouvrant la croisée, se pencha et regarda.

Un grand coup de vent, pénétrant dans la chambre, éteignit sa bougie, et elle demeura là, debout, les mains crispées sur le rebord de la fenêtre, les yeux pleins d'épouvante, terrorisée, ne pouvant appeler, ni même prononcer un mot.

La rivière, la rivière mignonne, si jolie et si douce, s'était métamorphosée et, dans la demi-clarté de l'aube naissante, apparaissait sale, d'une teinte jaunâtre, écumeuse et hurlante, arrachant et emportant tout sur son passage comme un torrent.

Au village tout le monde était sur pied.

Un paysan avait jeté l'alarme, et tous les riverains s'étaient levés précipitamment, désertant fermes et chaumières et fuyant dans le bois avec de grandes clameurs.

Et les meuniers ?

Avaient-ils donc le sommeil si lourd qu'ils n'eusseut rien entendu ? Ou bien l'eau traîtresse, ayant brusquement envahi leur chambre au rez-de-chaussée, les avait-elle surpris et noyés sans qu'il leur fût seulement possible de se défendre.

Hélas ! oui, on n'en pouvait douter. Le moulin venait d'être cerné avant même que les villageois eussent pu envisager le danger, et les meuniers dont la chambre, se trouvait située à l'arrière du moulin, du côté du bois, n'ayant rien entendu, avaient été saisis, asphyxiés, noyés, sans avoir eu seulement le temps de chercher une issue pour échapper à la mort.

L'eau montait avec une rapidité effrayante, tapageuse, méchante, emportant déjà bien des épaves, des bêtes prises aux étables, des meubles volés aux pauvres maisonnettes, des troncs d'arbres que, dans son impétuosité à laquelle rien ne pouvait résister, elle avait arrachés.

Bêtes, meubles, arbres, tout cela passait